



La sécurité de la famille Comment y arriver ?

Avez-vous lu :

RENE ROCQUE
prisonnier politique ?

LISEZ et FAITES LIRE

PRIX : 10 CENTS

Escompte (5 cents) pour les commandes de groupes

Comment y arriver ?

1. Par l'élimination du chômage;
2. Par les pensions de retraite;
3. Par l'assurance-maladie;
4. Par la propriété;
5. Par l'élimination des accidents du travail et des maladies industrielles.

Tel était le thème du sixième congrès des Relations industrielles de Laval. Pendant deux jours, quatre cents délégués syndicaux, patronaux, universitaires ou venus d'organismes coopératifs et de mouvements sociaux, ont discuté des moyens à prendre pour assurer à la famille ouvrière une sécurité convenable. Une quarantaine de délégués y représentaient la C.T.C.C. et ses corps affiliés. Le congrès a été ouvert par M. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail et directeur du département des relations industrielles de Laval.

Il est évidemment impossible de résumer ici deux journées entières de discussion. Signalons seulement qu'après un exposé du problème, dont nous donnons plus bas les paragraphes principaux, le congrès a étudié tour à tour, comme moyens de parvenir à la sécurité de la famille : 1) le plein emploi, c'est-à-dire l'élimination du chômage; 2) les pensions de retraite; 3) les assurances-maladie; 4) la propriété de l'habitation; 5) l'élimination des accidents du travail.

LE PROBLEME

Qu'est-ce que la sécurité? Quels problèmes pose-t-elle? Là-dessus, M. Maurice Tremblay, premier conférencier du congrès, a fait un exposé dont nos lecteurs auront intérêt à lire les passages principaux :

La sécurité, au sens premier du terme, signifie un état d'âme et peut se définir: "la tranquillité d'esprit qui résulte de la possibilité qu'on a de satisfaire ses besoins actuels et de la confiance qu'on possède de pouvoir satisfaire ses besoins futurs dans toutes les circonstances de la vie". Prise dans son sens objectif, la sécurité est un ensemble de garanties qu'on a de pouvoir subvenir dans le présent et dans l'avenir aux besoins ordinaires et extraordinaires que comporte l'existence humaine, garanties qui fondent cette tranquillité d'esprit qu'est la sécurité dans son sens premier.

Une famille a la sécurité si d'abord elle peut être constituée, en second lieu, si elle peut poursuivre son oeuvre de procréation et d'éducation des enfants et si les "époux sont prémunis contre la misère dans leur vieillesse".

Toutefois, même si les éléments de sécurité familiale ne changent pas, les systèmes de garanties susceptibles de les assurer varient avec les peuples, les époques et les groupes de population, ainsi diffèrent avec la famille paysanne d'autrefois et la famille ouvrière. Au temps où la province était une société paysanne et rurale, pour le jeune paysan l'épouse, les enfants nombreux et les vieillards étaient condition de sa prospérité. Chacun avait son rôle à jouer dans l'entreprise coopérative. Le paysan non seulement assurait-il la sécurité aux personnes qui lui étaient associées par son travail, mais à sa famille en produisant pour elle-même, à même les ressources de la nature et de la communauté du travail. La perpétuité de la ferme assurait un

travail permanent pour la famille, l'étroite solidarité de la communauté de parents, de rang de paroisse dans la campagne québécoise était un gage d'assistance assurée pour faire face aux coups extraordinaires du sort.

Tel était, dans l'essentiel, le système de garanties qui, jusqu'à la révolution industrielle, assurait la sécurité à la majorité des familles de Québec.

La famille ouvrière n'est plus une communauté de travail; l'ouvrier est, en règle générale, le seul gagne-pain de sa famille. Au point de vue économique, se marier, avoir des enfants, garder les vieux parents, c'est s'imposer autant de responsabilités financières nouvelles. L'ouvrier loue ses services moyennant une rémunération en argent; c'est cette quantité d'argent qui mesure la qualité et la quantité des biens et des services qu'il pourra se procurer pour satisfaire les besoins de sa famille. La sécurité de la famille ouvrière s'achète au dehors et le marché du travail n'offre pas la même garantie que la ferme. Le travail de l'ouvrier est toujours menacé de cesser, faute de preneur et ainsi se termine la rémunération, dont seule la continuation pourrait garantir la satisfaction des besoins futurs. De plus, à cause de l'anonymat des villes, la famille ouvrière ne peut compter sur l'assistance spontanée dont jouissait la famille paysanne.

Sur les fermes de nos campagnes, beaucoup d'éléments de l'ancien système sont conservés, mais dans la mesure où la communauté familiale produit pour le marché afin de pouvoir acheter sur le marché des biens et ser-



Les délégués au sixième congrès des Relations industrielles de l'Université Laval. Quatre cents délégués environ, dont une cinquantaine de syndiqués, ont suivi les séances, dans la vaste salle des conférences du Château Frontenac.



M. Gérard Picard agissait comme président à la séance du mardi matin.

La lutte à l'inflation

Le bulletin de nouvelles Labour News From Britain publie cette semaine le communiqué suivant qui est de nature, croyons-nous, à éclairer certains problèmes canadiens.

* * *

Les dirigeants du syndicalisme britannique ont toujours montré un grand réalisme face aux problèmes économiques qui accablent le pays. Cette attitude s'est manifestée dans la politique que le Conseil général du Congrès des Trade Unions a recommandée à tous ses syndicats en matière de réclamations touchant les salaires. Cette politique se trouve aujourd'hui confirmée par l'enquête gouvernementale sur les perspectives économiques pour l'année en cours et par le récent discours du budget prononcé aux Communes par le Chancelier de l'Échiquier. Le Conseil avait en effet recommandé la prudence et la modération dans les réclamations de salaires, ainsi qu'une pleine coopération à la campagne entreprise pour augmenter la productivité industrielle au Royaume-Uni et pour atteindre un plus haut niveau d'efficacité.

Or, l'enquête économique publiée par le gouvernement justifie pleinement l'attitude prise par le congrès au printemps de 1947, attitude qui ne s'est pas démentie par la suite. L'enquête démontre que le relèvement exigé par la période d'après-guerre est maintenant un fait accompli. La productivité n'a cessé d'augmenter, comme le montre une hausse de 30% dans la production industrielle, une autre de 60% dans le volume des exportations, l'augmentation et la modernisation de l'équipement, une contribution substantielle à la solution du problème du logement et une extension considérable des services sociaux.

Ces résultats ont permis une amélioration du sort des salariés. Le volume national des salaires marque une augmentation considérable au cours de cette période, augmentation qui n'a causé aucun désordre dans l'économie nationale. Le Chancelier de l'Échiquier a rendu hommage, dans son discours du budget, au sens de la responsabilité dont les syndicats ont fait preuve au cours des dernières années, en n'abusant pas de leur position alors que le marché du travail leur était extrêmement favorable et leur assurait une force de négociation jusque là inconnue.

Justement inquiet de la situation générale de l'économie, le Gouvernement a souligné que le temps n'était certainement pas venu de relâcher cette discipline des dernières années. Par ailleurs, il a affirmé qu'on ne devait pas songer à revenir au système du gel des salaires. Personne ne voudrait fixer à leur niveau actuel les salaires des ouvriers mal payés alors que les prix tendent à monter.

* * *

Voilà certes une expérience qui fera réfléchir certains industriels canadiens. Il n'en manque pas en effet pour crier vengeance quand les syndicats réclament la régulation des prix et pour réclamer comme une contrepartie indispensable la régulation des salaires.

Or, la position des syndicats canadiens sur ce point est exactement identique à celle des syndicats britanniques: ils soutiennent que le travail organisé est capable de prendre ses responsabilités et de combattre lui-même l'inflation dont il souffrirait le premier.

G. P.

SOREL

Refus de la Cie; recours à l'arbitrage

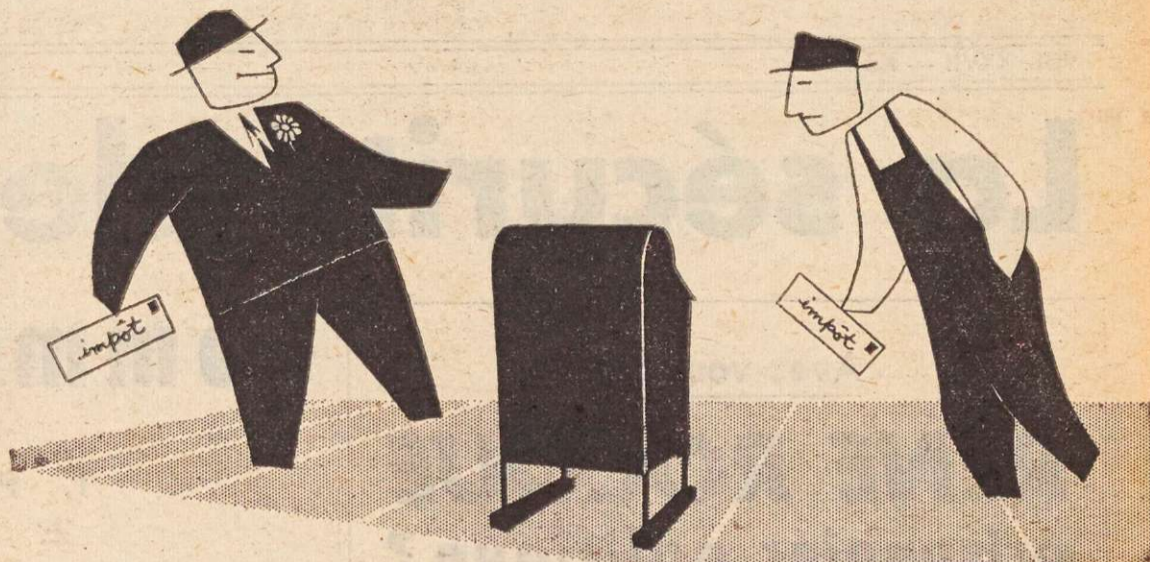
L'Union des Ouvriers du Fer et du Titane de Sorel, affiliée à la Fédération nationale de la Métallurgie, vient de recourir à l'arbitrage.

Après plusieurs séances de négociations, auxquelles assistaient MM. Léonard Vallières, président du syndicat; Albert Deschênes, vice-président et Marcel Rousseau, secrétaire; Paul-André Deguise, trésorier; Rolland Rouleau, secrétaire-financier; Philippe Lepage et Florian Blais, directeurs; il fut décidé de recourir à l'arbitrage sur les différents points suivants: 1o. le syndicat demandait une augmentation de 20 cents l'heure pour tout le monde, plus 5 cents et 7 cents pour le travail d'équipe et ce, sans qu'il y ait perte de salaire pour la réduction dans les heures de 48 à 42 et 40; la compagnie offre 10 cents d'augmentation générale et 4 cents pour les

équipes; 2o. le syndicat insistait sur une clause de sécurité syndicale, en l'occurrence l'atelier syndical parfait; la compagnie n'offre que le maintien d'affiliation et la perception des contributions syndicales; 3o. en ce qui a trait à l'augmentation du coût de la vie, le syndicat réclamait une échelle mobile donnant au point la valeur de 1 cent l'heure; la compagnie refuse; 4o. la compagnie refuse d'aviser 7 jours à l'avance les ouvriers qui seraient sujets à être mis à pied; 5o. de plus la compagnie refuse de prévenir le syndicat, en fournissant une liste à ce dernier lorsque un congédiement ou une mise à pied temporaire de 20 ouvriers ou plus aura lieu; 6o. enfin, la compagnie refuse la collaboration offerte par le syndicat qui garantirait une aide réciproque pour la sécurité et la santé des ouvriers dans l'usine.

DANS LE M

"La semaine de l'impôt"



Est-ce que ce sera moins douloureux l'an prochain? — Non. Et voici pourquoi

Le dernier budget

pèse lourdement sur les salariés...

Augmentation de 20% du montant de l'impôt sur le revenu après le 1er juillet.

Augmentation du prix des cigarettes et du tabac — la taxe sur un paquet de 20 cigarettes sera augmentée de 3 cents, mais le président de l'Imperial Tobacco annonce que le prix sera haussé de 4 cents le paquet.

Augmentation de 15% du prix des glacières électriques, des laveuses électriques, des poêles électriques et à gaz. L'ouvrier sera de moins en moins capable de se procurer les instruments qui rendent son travail plus facile et sa vie plus aisée. En plus des récentes restrictions sur le crédit aux consommateurs, les nouvelles taxes rendront ces appareils accessi-

bles seulement aux citoyens "à l'aise".

Augmentation d'au moins 2% des prix de tout ce qui est couvert par la taxe fédérale de vente, c'est-à-dire pratiquement tout, excepté la nourriture, le combustible et les matériaux de construction. Dans plusieurs cas, les compagnies augmenteront les prix beaucoup plus que ne le justifient les hausses de taxes — comme dans le cas des cigarettes — et ce tour de passe-passe ne sera pas remarqué dans la confusion du moment.

La concession minimale est que les dûs de cotisations syndicales pourront être déduites dans le calcul de l'impôt sur le revenu.

alors que les compagnies s'en tirent à peu de frais

Pas de changement dans le taux de la taxe sur les profits jusqu'à \$10,000.

Augmentation des taxes sur les profits de \$10,000 portant le taux de 38% à 45.6%. Ainsi l'augmentation des taxes sur les profits varie entre zéro dans les cas des petites firmes et moins de 20% (i.e. moins que l'augmentation dans l'impôt sur le revenu personnel) pour les grandes compagnies. Par exemple, une compagnie qui rapporte des profits de \$50,000 paiera en taxes \$19,740 au lieu de \$16,700 soit une hausse de 18% dans le montant total des taxes payées.

Mais la taxe fédérale ne peut pas contribuer à réduire les taux de profits à moins de 5% sur les capitaux employés. Dans les compagnies où le capital a été "mouillé" par la distribution d'actions comme dividendes

ou par la surestimation de l'actif, cela peut signifier un taux réel de beaucoup plus que 5% sur le capital réel placé dans la compagnie. En effet, 5% est un taux assez favorable lorsque l'on considère que le taux établi pour les obligations du gouvernement n'est que de 3%.

Les concessions de taxes accordées antérieurement aux seules compagnies privées sont maintenant accordées à toutes les compagnies. Cela signifie que les compagnies peuvent retenir une partie de leurs profits, payer la taxe de 15%, et ces profits seront libres de taxes lorsqu'ils seront distribués par la suite. Que cette concession soit profitable, les faits le prouvent; en effet, les compagnies privées s'en sont prévaluées beaucoup plus qu'on n'avait prévu.

(Renseignements ouvriers)

MOUVEMENT

Hausse des salaires à 'l'Évangéline' de Moncton

Dix pour cent en moyenne — Un mois de rétroactivité —
Les parties contractantes

M. Jules Plamondon, gérant de l'Imprimerie Acadienne Limitée, s'est fait le porte-parole du Conseil d'administration de cette compagnie pour annoncer aux employés que leurs demandes étaient acceptées. Un nouveau contrat de travail, signé par M. Céline Melanson, président de la compagnie, et M. Edgar Gaudet, président de l'Union nationale de l'Industrie de l'Imprimerie de Moncton, accorde plusieurs avantages aux employés, dont l'augmentation de salaire qui est de 10 pour cent en moyenne.

Voici quelques détails concernant les parties contractantes. Le Conseil d'administration se compose des personnes suivantes, qui représentent diverses régions de cette province : S. E. Mgr N. Robichaud, archevêque de Moncton, président d'honneur; M. Céline Melanson de Moncton, président; M. l'avocat F.-J. Robidoux, de Shédiac, vice-président; Mgr F. M. Daigle, vicaire général du diocèse de Moncton; M. C.-F. Savoie de Moncton, gérant général de la Société l'Assomption; ainsi qu'une dizaine d'autres directeurs.

L'Union nationale de l'Industrie de l'Imprimerie de Moncton est un syndicat fondé il y a trois ans et qui, cette année, est sous la présidence de M. Edgar Gaudet, linotypiste. L'exécutif du syndicat comprend, outre M. Gaudet, les employés suivants : M. Désiré LeBlanc, linotypiste, vice-président; M. Paul-Émile Léger, typographe, trésorier; M. Euclide Daigle, de la rédaction, secrétaire. Le conseiller moral de l'union est M. l'abbé Aldéric Melanson, de l'archevêché.

L'Union nationale de Moncton est affiliée à la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada Enregistrée, dont le président et administrateur-gérant est M. G.-A. Gagnon de Montréal. La Fédération elle-même est membre de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.

Le syndicat groupe la grande majorité des employés de l'Imprimerie Acadienne Limitée, compagnie qui publie "L'ÉVANGÉLINE", journal national des Acadiens.

Le Conseil d'administration avait confié les négociations du contrat à un comité composé de M. Edgar LeBlanc, président, de M. Céline Melanson, président de la Compagnie, et de M. Adélaïde Savoie. De son côté, l'union était représentée par trois membres de l'exécutif : MM. Edgar Gaudet, Désiré LeBlanc et Euclide Daigle.

Pendant quelques semaines, les deux comités ont tenu plusieurs séances de négociations afin d'ar-

rêter définitivement les clauses du nouveau contrat de travail. Outre l'augmentation de salaires accordée, les négociateurs ont précisé des échelles de salaires s'appliquant aux hommes d'expérience et aux apprentis dans les divers départements de l'atelier, de l'administration et de la rédaction.

D'après ces barèmes, un apprenti travaille cinq années complètes avant d'être considéré homme d'expérience ou compagnon dans la branche de son métier.

Vacances

Selon le contrat de l'année dernière, les employés de l'atelier avaient droit à une semaine de vacances payées. Cette année, le contrat accorde davantage aux employés qui sont depuis cinq ans au service de la compagnie. Il est stipulé que les employés de la sixième année qui auront travaillé de façon continue pour la compagnie auront droit à une semaine régulière de vacances et à une journée additionnelle pour chaque année de service à leur crédit, à partir de la sixième année inclusivement, jusqu'à concurrence d'une période de vacances de deux semaines payées.

Mise en vigueur

Il y a une modification dans la

contrat de cette année concernant la mise en vigueur du contrat. La date d'expiration, qui était le 31 janvier, sera désormais le 30 mars, afin que le Conseil d'administration de la compagnie ait le temps de prendre connaissance du rapport financier annuel, qui est préparé dans les premiers mois de toute nouvelle année.

Rétroactivité

Vu que la mise en vigueur du contrat fut retardé de deux mois, cette année, les employés toucheront un mois de rétroactivité pour l'augmentation des salaires. Le mois de mars sera payé selon les nouveaux taux horaires, qui sont entrés en vigueur le 6 avril.

Autres avantages

Parmi les autres avantages du contrat, mentionnons les suivants : les membres du syndicat jouissent de la préférence lors de l'embauchage et des promotions, pourvu qu'il y ait égalité de compétence : les employés qui travaillent la nuit reçoivent 10 pour cent de plus l'heure que les employés de jour; les apprentis jouissent d'augmentation automatique de salaires à tous les SIX mois; tous les employés chôment huit jours de fête religieuse ou civile par année.

Les employés d'hôpitaux demandent la conciliation

Aux hôpitaux Notre-Dame et Pasteur

L'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal a dû recourir la semaine dernière à la conciliation, après un mois de négociations infructueuses. Il s'agit des hôpitaux Notre-Dame et Pasteur, dont les contrats de travail ont été dénoncés le 1er janvier mais qui n'ont entrepris les négociations que le 20 mars dernier, après plusieurs délais.

Les hôpitaux en question sont représentés par le Conseil général

des Hôpitaux de Montréal, qui agit comme agent négociateur.

Après quatre séances de négociations directes infructueuses, l'Association a dû faire appel aux services d'un conciliateur. Les employeurs n'ont pas encore défini leur attitude au sujet des salaires, mais on connaît déjà leur refus (à date) d'accorder aux employés les trois semaines de vacances que ces derniers réclament.



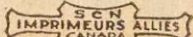
Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.
Paraît tous les vendredis.

Directeur :
GERARD PELLETIER
Administrateur :
MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef :
FERNAND JOLICOEUR
Publiciste :
ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Le Travail présente :

BRUNO BEAUDOIN



BRUNO BEAUDOIN, était tissant de son métier à l'emploi de la Canadian Celanese depuis 9½ ans, lorsqu'il fut congédié pour activité syndicale. C'était son premier emploi depuis sa sortie du collège de Victoriaville. C'était aussi son premier congédiement.

Après cet événement, il lui fallut chercher ailleurs. Mais apparemment, L'Association des Manufacturiers parvenait toujours à le repérer. C'est pourquoi on le voit successivement à la Montreal Cotton de Valleyfield pour une période

de de trois mois et une journée, au Cap de la Madeleine, un peu plus longtemps, 6 mois. A St-Hyacinthe, il fut à l'emploi de trois industries, et pas pour longtemps, 1½ mois, 3½ mois et 3 mois. Dès qu'on pouvait le rejoindre, il était congédié. Il était sur la "Black List"...

En 1941, enfin, il passe à l'emploi de la Compagnie Louis Roessel de Drummondville, où il participe à l'organisation d'un autre syndicat qui se forme en union un an après. Ce syndicat est encore très florissant.

Depuis, Bruno Beaudoin est devenu, dans Drummondville, le type de l'organisateur jovial que rien ne semble arrêter, qui va droit son chemin, malgré les difficultés et qui organise des syndicats! A son arrivée comme agent d'affaires du Conseil central, il n'y avait que 4 syndicats d'organisés. Aujourd'hui, on en compte 14 dans Drummondville, groupant environ 3,500 travailleurs.

En outre de son titre d'agent d'affaires dans la région, il est aussi le secrétaire du Conseil central, représentant régional au bureau confédéral de la C.T.C.C., et porte-parole du Syndicat de Louis Roessel auprès de la Fédération nationale du Textile.

Il est marié, père de quatre enfants.

Le problème ouvrier

Le travail : service de Dieu

Travailler est le propre de l'homme, et le travail ne peut s'isoler de celui qui l'exécute, qui y met, par conséquent, quelque chose de lui-même.

L'homme est destiné à la glorification de Son Créateur. Comme le dit l'une des premières réponses du petit catéchisme, il est "créé pour le connaître, l'aimer et le servir..." Ainsi, le travail, de même que tous les autres actes humains, est-il "service de Dieu".

La lettre de l'Épiscopat sur le problème ouvrier fait ressortir cette valeur surnaturelle du labeur humain exécuté dans les dispositions requises. "Sur le plan surnaturel, y lit-on, le travail prend une signification encore plus profonde. Si l'homme l'accomplit avec la grâce dans le cœur et une intention droite, il donne à son activité laborieuse une valeur d'éternité. Alors, le travail est service de Dieu, don de Dieu, vigueur et plénitude de vie pour l'homme, lui méritant le repos éternel".

Voilà bien ce qui, dans la conception chrétienne de la vie, donne au travail une si haute dignité. Pour le chrétien, le travail n'est pas l'effort physique ou intellectuel, plus ou moins avilissant, que les païens méprisaient, ni même la seule victoire sur la matière qui pousse souvent à des sentiments d'orgueil et au dédain des personnes moins bien douées, mais un moyen d'aimer davantage et de servir Dieu d'une façon plus parfaite. C'est ce dernier caractère qui donne au labeur humain, même le plus obscur, une signification de grandeur incomparable et qui permet d'atteindre à la perfection de la vie chrétienne et à la sainteté.

Le travail est vraiment don de Dieu! D'où l'importance fondamentale pour le chrétien de se rappeler souvent cette grande et réconfortante réalité, afin de ne rien laisser perdre de cette valeur d'enrichissement spirituel. "L'effort qu'il déploie, la peine qu'il subit en travaillant fait participer l'homme au mystère de la souffrance rédemptrice".

Voilà qui fait comprendre que la grâce ne se mesure pas au don naturel de l'intelligence et de la santé, aux catégories sociales ou aux métiers. Les petites actions, le labeur quotidien, informés par la grâce et la charité, non seulement revêtent une dignité très haute aux yeux de Dieu, mais sont également méritoires.

Et le travail, service de Dieu, donne aussi une valeur suréminente au travail, service de l'humanité, en ce sens que "dans la volonté de servir les autres par son travail, l'homme trouve une occasion de pratiquer le commandement que le Christ nous a fait de nous aimer, de nous aider les uns les autres". En d'autres termes, le travail, service de Dieu, permet de sanctifier la fraternité humaine et de créer entre les hommes une union qui dépasse tout ce que l'imagination peut concevoir, s'insérant pour ainsi dire, par l'échange continu de services, dans le corps mystique du Christ dont chaque chrétien fait partie.

Contrairement à ce que les adversaires de l'Église veulent faire croire aux travailleurs, le travail, service de Dieu et soumission à la loi providentielle, n'est pas résignation aux conditions de travail imposées de l'extérieur, mais bien une des plus sublimes richesses morales et spirituelles que l'homme puisse acquérir.

LA SEMAINE

MONTREAL

Boîte de carton

Il existait un comité de boutique à la **Standard Paper Box**, dans la section du carton gaufré. Le confrère Gérard Poitras est parvenu à faire tenir un vote qui a donné comme résultat 106 à 9 en faveur d'une union véritable. Les négociations sont déjà commencées et avec une telle majorité les affaires ne devraient pas traîner.

Quant à l'organisation dans la boîte de carton, elle se poursuit actuellement dans trois autres industries locales.

Saxonia Fruit

Le confrère Rolland Thibodeau nous communique l'information suivante: par négociations directes, le **Syndicat des Employés de l'Alimentation Saxonia Fruit** vient de signer un renouvellement de convention avec une augmentation de 10 cents l'heure pour tout le monde.

Le contrat renferme en outre 7 fêtes chômées payées. Ce dernier contrat 1951-52 a été négocié par Rolland Thibodeau, agent d'affaires; Jean-Paul Geoffroy, aviseur technique, assistés de MM. W. Deguire, président du syndicat; Jos. Marcuso et Yvon Sénécal, secrétaire-trésorier.

Chez les travailleurs en chaussures

On annonce la démission de M. Paul Dugas, agent d'affaires du **Syndicat des Travailleurs en chaussures**.

M. Dugas était agent d'affaires du syndicat depuis cinq ans. Au cours de cette période, il a été vice-président du comité conjoint, membre du Comité consultatif de l'assurance-chômage et vice-président de la Fédération nationale du cuir et de la chaussure du Canada.

Agé de 55 ans, M. Dugas a passé sa vie dans l'industrie de la chaussure. Fait à signaler, il connaît toutes les opérations requises dans la fabrication de la chaussure, pour les avoir pratiquées dans ces années d'apprentissage. Cette expérience acquise ainsi que ses connaissances comme patroniste le classent parmi les meilleurs techniciens dans l'industrie de la chaussure.

RIMOUSKI

CAP CHAT

Lors de la dernière assemblée régulière du **Syndicat de Cap Chat**, le maire de la ville, M. Gérard Côté, a donné lecture du rapport de l'entrevue qu'il a eu avec les autorités provinciales, au sujet d'une concession forestière. A la suite de nombreuses démarches, cette concession a été accordée à la **Compagnie James Richardson**. L'exploitation de cette nouvelle superficie de forêt apportera du travail aux ouvriers de Cap Chat.

Le syndicat veut remercier Son Honneur le maire pour la coopération qu'il a apportée dans l'obtention de cette concession.

Journée d'étude

Le Syndicat de Cap Chat a tenu récemment une journée d'étude. Les questions à l'étude étaient les suivantes:

Le devoir des patrons envers les employés;

Les responsabilités des ouvriers envers les patrons.

Environ 150 personnes assistaient aux séances. Le conférencier était M. l'abbé J. G. Cassivi, aumônier du syndicat de Cap Chat.

GREVES et LOCKOUTS

Bien que le nombre des arrêts de travail résultant de conflits industriels au Canada en mars 1951 ait été plus élevé que le mois précédent, la perte de temps a été moins considérable, d'après un rapport préliminaire sur les grèves et lock-out que publie aujourd'hui le ministre du Travail, l'hon. Milton F. Gregg.

Les chiffres préliminaires pour mars 1951 indiquent 27 grèves et lock-out en cours, impliquant 4,754 travailleurs et causant la perte de 15,135 journées individuelles de travail, à rapprocher de 18 arrêts de travail, 4,508 travailleurs impliqués, et 18,878 journées perdues en février 1951. En mars 1950, on avait enregistré 22 grèves et lock-out, impliquant 5,600 travailleurs, et causant la perte de 25,041 journées de travail.

Deux arrêts de travail, dont un de la main-d'oeuvre d'une fabrique de réfrigérateurs à Brantford (Ontario) et l'autre des vendeurs de lait et des travailleurs de laiterie à Toronto, ont causé près de 43 p. 100 de la perte de temps totale et englobé près de la moitié de tous les travailleurs impliqués dans des conflits du travail.

Sur les 27 conflits et lock-out, plus ou moins prolongés, en cours en mars 1951, cinq avaient été reportés du mois précédent et ont tous été réglés avant la fin du mois. Sur les 22 qui ont éclaté en mars, 17 étaient terminés à la fin du mois; il ne restait donc que cinq conflits en cours au début d'avril.

Calculée sur le nombre de travailleurs à salaires et à traitements au Canada, la main-d'oeuvre agricole exclue, la perte de temps enregistrée en mars 1951 représente 0,02 p. 100 du temps estimatif fourni, à rapprocher de 0,02 p. 100 en février 1951 et 0,03 p. 100 en mars 1950.

Les chiffres préliminaires pour les trois premiers mois de l'année indiquent 53 grèves et lock-out, impliquant 15,032 travailleurs et causant la perte de 50,776 journées de travail, à rapprocher de 34 grèves et lock-out, 10,054 travailleurs impliqués et une perte de 88,500 jours de travail au cours de la même période en 1950.

JOLIETTE

Congrès régional

Le dixième congrès régional des Syndicats catholiques et nationaux

de Joliette aura lieu dimanche.

Le programme prévoit des séances d'études qui dureront toute la journée. Le congrès sera ensuite marqué par un banquet de clôture à la Salle Sanregret, dimanche soir à 6.30 heures.

Les deux présidents d'honneur sont: Son Excellence Mgr J. A. Papineau, évêque de Joliette et Son Honneur J. Edouard Gervais, maire de la ville.

QUEBEC

Nouveau syndicat

Un nouveau syndicat vient de s'organiser à la Pâtisserie Vachon de Ste-Marie de Beauce. La demande de certification a été adressée à la Commission des Relations ouvrières et l'on a toutes les raisons de croire qu'elle sera reçue favorablement. L'entreprise concernée emploie 250 ouvriers environ.

La rapidité avec laquelle ce syndicat s'est organisé mérite sûrement d'être soulignée. Elle est due à la collaboration étroite entre la C. T. C. C. et le Conseil central de Québec. C'est en effet toute une équipe d'organiseurs de ces deux organismes qui a accompli le travail en une seule fin de semaine, après une préparation lointaine par contacts espacés.

Ont participé à l'organisation: René Harmégnies, L. N. Nadeau et Philippe Girard pour la C.T.C.C. E. Rancourt pour le Conseil central.

OTTAWA

Environ 400 étudiants ecclésiastiques de la Capitale fédérale accompagnés de quelques uns de leurs professeurs se réunissaient dimanche, le 15 avril, au Séminaire universitaire St-Paul, pour une après-midi d'études sociales. Comme au mois d'octobre dernier, Monsieur le Chanoine Henri Pichette (Joliette), aumônier général de la C.T.C.C. et Monsieur l'abbé P.-E. Bolté, P.S.S., du Grand Séminaire de Montréal, représentaient la Commission Sacerdotale d'Etudes Sociales et dirigeaient la réunion organisée par le R. P. Roger Guindon, O.M.L., du Scolasticat Saint-Joseph.

Dans la conférence sur le rôle du prêtre auprès des syndicats, Monsieur le chanoine voulut mettre en relief la préoccupation fondamentale qui doit inspirer constamment l'aumônier: connaître concrètement et d'une manière systématique le milieu de vie des ouvriers avec toutes les influences et pressions sociales qui s'exercent sur lui. Seule cette connaissance lui permettra de sympathiser réellement avec l'ouvrier, de communier aux sentiments d'insécurité qui l'étreignent bien souvent. Une telle compréhension exige un détachement profond, une humilité sincère, une patience à toute épreuve, du tact, de la discrétion. Exigences considérables, sans doute, mais indispensables au prêtre qui veut travailler à réaliser la doctrine sociale de l'Eglise.

Au cours des deux forums qui suivirent, l'un ou l'autre aspect de la conférence fut développé davantage pour satisfaire aux nombreuses questions des auditeurs visiblement conquis par l'exposé du conférencier. M. l'abbé P.-E. Bolté, P.S.S., rappela brièvement quelques principes à propos du problème de la participation des travailleurs aux fruits de l'entreprise. Il exposa aussi durant quelques minutes des problèmes actuels du syndicalisme catholique dans nos milieux.

JUSTICE EST FAITE!



Le président général de la Confédération, M. Gérard Picard, explique à l'assemblée des travailleurs du meuble de Victoriaville et d'Arthabaska, les raisons des délais apportés au remboursement dû à plusieurs ouvriers. On se souvient qu'à Victoriaville l'employeur M. J.-D. Gagné a dû être forcé par la loi avant de remettre à ses ouvriers ce qui leur revenait. En effet, deux ans se sont écoulés avant que les ouvriers sentent de nouveau, de manière palpable, ce que le syndicat comme corps pouvait faire pour eux. Plusieurs avaient perdu tout espoir. Cependant, la Fédération et la Confédération veillaient et à l'assemblée qui réunissait plusieurs centaines de travailleurs, 68 chèques variant entre \$40 et \$60 dollars ont été remis. Inutile de dire que plusieurs se sont empressés de rembourser au syndicat leur contribution syndicale qu'ils avaient suspendue "en attendant les événements". A la même assemblée, le confrère Michel Chartrand fit un exposé de la situation générale des syndicats à Victoriaville. Le confrère Roger McGinnis, publiciste au journal "LE TRAVAIL" a demandé à tous les ouvriers réunis de continuer la lecture du journal "LE TRAVAIL" et attiré leur attention sur les brochures publiées récemment par la C.T.C.C. "Syndicat, libération des Travailleurs" et "Rocque, prisonnier politique?" Apparaissent aussi sur la photo les dirigeants de certains syndicats locaux, entre autres Emilien René, nouveau président du Conseil central.

WINDSOR MILLS

Nouveau syndicat

Les employés de bureau de la **Canada Paper Company** de Windsor Mills viennent de se grouper dans le **Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier**, au nombre d'environ 85. La demande de certification a été adressée le 22 mars dernier.

M. René Cormier de la Fédération de la Pulpe et du Papier a assuré l'organisation du syndicat.

Elections

Le même syndicat a élu ses officiers qui sont: MM. Kenneth Muir, président, B. Goulet, vice-président; Armand Labbé, secrétaire; Wilfrid Blouin,

secrétaire trésorier; Mlles Evelyn Daniels et Claire Désaulniers agissent comme directrices.

L'Assurance-vie Desjardins

Lévis, P.Q. Au 31 décembre 1950 (après seize mois d'opérations) cette importante Compagnie Mutuelle d'assurance-vie fondée par les Caisses populaires de la province de Québec avait en vigueur un montant d'assurance de \$3,439,730. Telle est l'heureuse nouvelle communiquée devant les délégués des Caisses populaires et les assurés à l'occasion de sa deuxième assemblée générale annuelle tenue à son siège social, à Lévis, mercredi le 14 mars 1951.

ATTENTION

En dépit de la crise du logement, plusieurs abonnés déménagent à chaque printemps. Si tel est votre cas, remplissez le formulaire suivant:

CHANGEMENT D'ADRESSE

1. Mon ancienne adresse était:

Nom
Rue
Ville

2. Ma nouvelle adresse sera désormais:

Nom
Rue
Ville

Une fois ce formulaire rempli:

- remettez-le au secrétaire de votre Syndicat ou bien
- adrezsez-le à

LE TRAVAIL

1231 est, rue De Montigny, Montréal.

La sécurité de la famille

(Suite de la page 1)

vices supérieurs à ceux qu'elle se procurait autrefois, la famille agricole a cessé d'engendrer sa propre sécurité pour la livrer aux hasards du marché.

L'argent est devenu la garantie universelle de la sécurité familiale. Un système économique nouveau appelle un nouveau système de sécurité familiale. Cependant pour se conformer aux principes d'une saine philosophie politique, ce système ne devra pas être de

nature exclusivement étatique, mais il devra d'abord et autant que possible faire appel aux responsabilités des citoyens.

Selon le conférencier, le grand principe qui doit présider à la constitution d'un système de sécurité familiale adéquat est le suivant: "autant de responsabilité privée que possible, mais par contre, autant de responsabilité gouvernementale que nécessaire, étant données, dans les deux cas, les exigences du bien commun.